

**Assemblée générale**

Distr. générale
6 février 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 95 b) de l'ordre du jour

Environnement et développement durable :**Convention sur la diversité biologique**

**Lettre datée du 2 février 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Samoa
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom de l'Alliance des petits États insulaires, j'ai l'honneur de vous communiquer le rapport final de l'atelier organisé par l'Alliance à Saint-Kitts-et-Nevis du 4 au 6 décembre 2000 sur le thème « Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et les petits États insulaires en développement » (voir annexe)*.

Les pays membres de l'Alliance des petits États insulaires vous seraient obligés de bien vouloir faire distribuer le texte du rapport final comme document de l'Assemblée générale au titre du point 95 b) de l'ordre du jour, intitulé « Convention sur la diversité biologique ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président de l'Alliance des petits États insulaires
(Signé) Tuiloma Neroni **Slade**

* L'annexe est distribuée uniquement dans la langue de l'original (anglais).